

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du lundi 24 janvier 1994

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

##### Adoption d'un projet de loi

**M. le président.** La parole est à M. Millaud.

**M. Daniel Millaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur du Conseil économique et social, mes chers collègues, après les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, il me sera difficile d'être original dans mes propos, car leur analyse du projet de loi a été complète et leurs commentaires se sont révélés fort réalistes.

Il est vrai que le ministre, le rapporteur du Sénat, le rapporteur du Conseil économique et social, que je remercie de s'être déplacé ce soir, et l'orateur précédent connaissent mon territoire et ses problèmes. Ces problèmes ont été amplifiés par la décision brutale d'inter-

rompre les activités du Centre d'expérimentation du Pacifique, qui a été prise avant qu'aient été mises en place les structures susceptibles de compenser cette cessation dont on ne sait, aujourd'hui encore, s'il s'agit d'une pause précédant une interruption définitive.

Je souhaite pourtant apporter au Sénat quelques informations complémentaires. En effet, si nous dressons peut-être aujourd'hui son acte de décès, pour ma part, j'ai vécu la naissance du CEP, voilà une trentaine d'années.

Tout d'abord, je voudrais nuancer une opinion fort répandue qui tend à faire croire que celui-ci a détruit l'économie de la Polynésie française, alors que, en fait, il s'est substitué à une économie locale traditionnelle en voie de disparition.

En effet, son installation a coïncidé avec la fermeture des mines de phosphate de Makatea, l'écroulement des cours de la vanille, à la fois concurrencée par la vanilline et atteinte par une maladie, aujourd'hui maîtrisée, la mévente de la nacre - le bouton en matière plastique est moins cher - le marasme du café et l'interdiction - on ne le dira jamais assez - faite à la France, par la CEE, de soutenir le prix de notre coprah, principale exportation agricole polynésienne, dont le cours s'effondrait également.

A la conjugaison de ces différents éléments, qui affectaient le secteur primaire, s'ajoutait déjà un autre facteur difficilement contrôlable : l'inflation démographique, accentuée par une diminution importante de la mortalité.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'avait laissé espérer M. Michel Debré à certains d'entre nous, faisant référence au développement des îles Hawaï dû à la présence d'une base militaire américaine, le CEP ne s'est pas comporté en client des productions locales, car elles étaient insuffisantes, nous avait-on expliqué, compte tenu des besoins importants. Il fallait donc importer, entre autres, les produits alimentaires que nous produisions : la viande, le poisson, les légumes.

De même, il fut un temps où les autorités de l'Etat, anxieuses sans doute de la grande avancée des Américains dans la maîtrise de la « bombe », devaient développer une « paranoïa », baptisée, à l'époque, « espionnite », dont les principaux symptômes furent marqués par la fermeture du consulat américain, le refus de nombreuses demandes d'investissements hôteliers américains et la surveillance de paquebots américains effectuant des croisières touristiques dans la zone.

Ultérieurement, quand le territoire s'engagea dans la perliculture, les greffeurs japonais eurent beaucoup de difficultés à obtenir les permis de séjour nécessaires.

On pourrait également disserter sur les errements en matière de répartition du Fonds européen de développement, le FED, et sur l'impossibilité, pendant plusieurs années, de bénéficier du système de stabilisation des recettes d'exportation, le STABEX. (*M. le ministre sourit.*) Vous souriez, monsieur le ministre, mais savez-vous que, pendant de nombreuses années, le FED a été irrégulièrement attribué aux départements d'outre-mer français et que nous n'avons pas pu bénéficier du STABEX ? Il faut se rappeler les lourdeurs et les lenteurs administratives de nos démarches pour obtenir les subventions de la Communauté européenne !

L'on peut se demander si, à la réflexion, le but poursuivi n'était pas d'encadrer toute velléité de développement économique autonome.

En effet, l'Etat devait, finalement, s'engager pour éviter des problèmes sociaux et gagner une reconnaissance populaire, ce qui est normal, par une politique de prise en charge, totale ou partielle, de plusieurs secteurs administratifs, d'autant qu'il fallait assurer aux familles qui accompagnaient les atomistes et les militaires des prestations scolaires, médicales, de transport ou de télécommunication d'un niveau convenable. Et la liste n'est pas exhaustive!

Il fallait également faire admettre la « bombe » à la population locale, très sensible, à l'époque des tirs aériens, aux arguments des pacifistes et au fait que les statistiques du service de santé n'étaient plus publiées au *Journal officiel* local. Avait-on constaté, comme cela a été affirmé récemment dans deux émissions télévisées de la chaîne ARTE, une augmentation alarmante du nombre des cancers ?

Quoi qu'il en soit, s'est donc mis en place un système de « solidarité nationale », qui s'est exprimé par des transferts de fonds publics induisant une croissance importante du secteur tertiaire qui est passé, en trente ans, de 18,4 p. 100 à 70,5 p. 100 de la population active. Celle-ci a eu tendance à se concentrer à Tahiti, centre administratif et des affaires, zone privilégiée pour le recrutement de la main-d'œuvre. Il faut relever que les îles du Vent, dont Tahiti est l'île principale, regroupent aujourd'hui 74 p. 100 de l'ensemble de la population, contre seulement 56,36 p. 100 en 1961.

Je ne disserterais pas sur les différents objectifs proposés par le projet de loi dont nous discutons. Toutefois, il m'apparaît nécessaire d'obtenir du Gouvernement des engagements qui traduisent sa volonté d'aboutir à un résultat positif dans le cadre des contrats de développement et des conventions prévues par le texte.

En premier lieu, compte tenu de l'importance du problème - il a été soulevé par tous les orateurs qui m'ont précédé et par M. le ministre lui-même - la loi d'orientation sera un échec s'il n'existe pas une volonté politique unanime et l'adhésion populaire pour entamer, dans les meilleurs délais, les actions susceptibles de conduire à la maîtrise de la démographie.

Il faut donc que l'Etat, qui a conscience de ce préalable, exige du territoire - et accompagne celui-ci dans leur mise en place - des mesures incitatives, éducatives, thérapeutiques, sociales, réglementaires et, parmi celles-ci, bien entendu, la régularisation de l'interruption volontaire de grossesse.

Mais il faudra également traiter en urgence certaines des conséquences négligées jusqu'à ce jour, de l'excès démographique actuel, à savoir les maladies psychiatriques infantiles aiguës concernant les enfants maltraités, agressifs, dépressifs, les jeunes délinquants ou toxicomanes.

La mise en place d'un centre d'accueil et de thérapies brèves est aujourd'hui nécessaire, même si cet investissement doit représenter plus d'une dizaine de millions de francs.

Par ailleurs, il faut absolument - les orateurs précédents y ont déjà fait allusion - que les actions de désenclavement des archipels prévues par le projet de loi soient engagées rapidement et se traduisent, entre autres, par des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires.

Il serait opportun qu'une répartition équilibrée des crédits entre Tahiti et les îles soit déterminée dans le cadre des conventions et des contrats de plan. Ne doivent pas être oubliées, non plus, les communes des archipels éloignés, alors que la zone urbaine de Tahiti va bénéficier d'un contrat de ville.

Enfin, monsieur le ministre, il faut impérativement faire taire les critiques et les accusations de laxisme dans la gestion des fonds publics. Il est donc indispensable que l'Etat mette en place les moyens nécessaires et suffisants, en personnel et en matériel, afin qu'un contrôle financier

rigoureux et permanent soit effectué. Cela assainira l'atmosphère, qui semble être la même dans l'ensemble de la République, et encouragera les investisseurs.

Mais il faut également que la transparence de la participation financière de l'Etat soit effective. A cet effet, la prochaine loi de finances devra faire apparaître, dans le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, une ligne spécifique distinguant le Fonds pour le progrès de la Polynésie française du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, le FIDES. Je souhaiterais obtenir une réponse à ce sujet aujourd'hui même, monsieur le ministre. En effet, cette question a déjà été abordée, et il semble que vous n'y ayez apporté aucune réponse.

J'ai mis l'accent, mes chers collègues, sur des mesures qui, à mes yeux, sont surtout tournées vers le long terme, car le projet de loi y prépare mon territoire et la France, qui doit rester une « puissance » du Pacifique.

En effet, la position géographique - au milieu de l'océan Pacifique, comme le montre la planche I de l'Atlas de la Polynésie française édité par l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, l'ORS-TOM ; j'espère que la bibliothèque du Sénat se l'est procuré ! - de l'ensemble des archipels polynésiens doit être rapprochée de l'extraordinaire développement du commerce entre les deux rives du Pacifique auquel nous assistons depuis dix ans.

Il faut savoir qu'à partir du milieu des années quarante-vingt le volume des échanges des pays nord-américains avec les pays de l'Asie et de l'Océanie a dépassé celui des échanges avec ceux de l'Europe occidentale. C'est dire l'importance potentielle que sa situation de carrefour maritime confère à la Polynésie française !

L'immense étendue maritime polynésienne - près de cinq millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive - est traversée par plusieurs routes maritimes : celles qui rejoignent la Californie à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande ; puis, par un embranchement à partir de Fidji, vers l'Asie du Sud-Est et, plus haut, vers l'Asie du Nord.

Nul doute que ces « rails » commerciaux connaîtront une accélération du trafic et du volume des marchandises échangées, d'autant qu'il ne faut pas oublier que toute l'Amérique est concernée. En effet, des ports importants en Amérique du Sud commercent, entre autres, avec le Japon, qui s'intéresse beaucoup à l'Amérique du Sud.

L'intensification des activités économiques, au cours des vingt-cinq prochaines années, en fonction de l'évolution croissante de la « maritimisation » des échanges économiques, qui concerne, à un très haut degré, la zone sud Pacifique et qui est liée aux échanges par voie aérienne, constitue l'atout fondamental pour la génération à venir de la Polynésie et de la France.

En effet, il s'agit non seulement de l'assurance d'être visité par de nombreux touristes, mais également de la possibilité d'exporter des produits à haute valeur ajoutée, de tirer parti de toutes les possibilités d'aquaculture et de pêche, d'envisager à nouveau l'exploitation des nodules polymétalliques, sans oublier le cobalt, présent en grande quantité dans les roches volcaniques, enfin, de construire, pour faire face aux besoins, l'usine d'énergie thermique des mers, qui nous avait été promise à l'époque, monsieur le ministre. Demandez donc à M. Giraud !

Il ne faudra pas négliger, non plus, le décalage horaire, qui peut représenter un atout positif dans les systèmes productifs délocalisés. Je pense, en particulier, aux laboratoires de recherche déjà installés, qui pourraient travailler

vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec les laboratoires de France métropolitaine.

Toutes les conditions sont réunies pour créer, en Polynésie française, une zone franche qui intégrerait davantage le territoire au trafic international du Pacifique.

Il faudrait également, pour faciliter le commerce, remplacer le franc pacifique par le franc français ajusté à l'ECU.

Les pouvoirs publics devraient engager une réflexion avec des experts venus de toutes les branches des sciences humaines.

Bien sûr, nous pouvons, nous devons être une antenne européenne. Voilà pourquoi j'insiste encore, monsieur le ministre, pour que soient levées toutes les ambiguïtés de notre association à l'Union européenne.

Permettez-moi, à cet égard, de vous citer l'exemple de nos entreprises polynésiennes, qui n'ont pas le droit de soumissionner pour des marchés subventionnés par le Fonds européen de développement dans les pays ACP du Pacifique, alors que les entreprises de ces pays peuvent soumissionner dans nos territoires.

Il faut que l'assemblée territoriale soit consultée et donne son accord aux décisions de Bruxelles. Ne sommes-nous pas associés ? J'ai l'impression, souvent, que nous sommes annexés !

Il faut que le décret qui doit nous concéder l'exploitation de notre zone économique sorte enfin des couveuses administratives.

Il faut que les conventions internationales soient rendues applicables, conformément à la procédure proposée par le Conseil d'Etat, que soient respectées les dispositions de l'article 74 de la Constitution, et que l'on n'ait pas la mauvaise surprise - je m'y attendais un peu ! - de devoir financer nous-mêmes la convention internationale concernant les substances cancérogènes, alors que, selon l'exposé des motifs, c'est la sécurité sociale qui devait tout payer.

Parce que je crois en l'avenir du Pacifique, parce que toutes les assemblées consultées pour avis approuvent ce projet de loi, parce que la population de mon territoire attend la décision favorable du Parlement, je demande au Sénat, non seulement en mon nom, mais aussi au nom du groupe de l'Union centriste, d'adopter le texte tel que l'Assemblée nationale l'a opportunément modifié à partir de l'important travail réalisé par la délégation d'élus du territoire, présidée par notre collègue député qui est président du Gouvernement, par l'ensemble des organisations socio-professionnelles de Polynésie française et, bien sûr, par les services des ministères concernés. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite répondre en quelques mots à un certain nombre d'interrogations qui ont été exprimées.

**M. le rapporteur,** que je remercie de la qualité de son rapport et du soutien qu'il m'a apporté, ainsi que tous les orateurs ont évoqué le Fonds pour le progrès.

L'article 5 du projet de loi dispose en effet qu'il est créé, au sein du FIDES, un Fonds pour le progrès de la Polynésie française. Cela signifie, d'abord, s'agissant de la mise en place des crédits, que la répartition des autorisations de programme destinées au financement des contrats de plan n'est pas soumise à l'avis du comité directeur du FIDES. Ces crédits sont en effet délégués dès le début de l'année, afin de ne pas différer la mise en œuvre des engagements contractuels de l'Etat. Cette procédure accélérée sera, bien entendu, appliquée à la Polynésie française. Ce dispositif permet d'assurer la rapidité.

Ensuite, ces crédits seront bien individualisés, au sein du FIDES, par la création d'un article spécifique. Cette procédure budgétaire souple permettra d'identifier les crédits consacrés à la mise en œuvre de la loi d'orientation aussi bien dans l'élaboration de la loi de finances qu'au cours de son exécution.

Par ailleurs, il sera procédé à une déconcentration maximale de ces crédits, de manière qu'ils puissent être gérés efficacement sur le plan local, en fonction des mises au point des projets au fur et à mesure du déroulement de l'année.

Certes, ce dispositif ne va pas aussi loin que vous le souhaitiez, monsieur le rapporteur, mais il ne devrait pas être critiqué par la Cour des comptes, ce qui n'aurait pas manqué d'être le cas si j'avais suivi votre suggestion, comme cela s'est malheureusement produit pour d'autres articles du projet de budget de mon ministère.

Cela étant, grâce au dispositif proposé, la transparence, la délégation rapide et la gestion déconcentrée seront assurées.

Monsieur Millaud, évoquant un certain nombre d'objectifs économiques, vous avez fait des suggestions intéressantes. Je pense, notamment, au travail délocalisé, sur lequel on peut effectivement fonder de grands espoirs, compte tenu des décalages horaires.

Quant à la recherche, c'est actuellement un grand sujet de discussion entre le territoire, mon ministère et le ministère de la défense. Nous essayons de voir comment on pourrait faire passer progressivement les potentialités de recherche du secteur militaire au secteur civil en tenant compte de la situation géographique de la Polynésie française.

S'agissant du franc CFP, vous connaissez le dispositif actuel. Il est vrai que ce système monétaire est relativement récent, à l'échelle de l'histoire, puisqu'il a été mis en place après la Seconde Guerre mondiale. C'est un système solide, qui permet d'assurer les opérateurs économiques de la stabilité. C'est vrai qu'en termes d'affichage une différenciation apparaît. C'est un débat qui est peut-être plus d'actualité aujourd'hui, compte tenu de ce que nous savons par ailleurs, bien que la comparaison entre système CFA et système CFP ne soit aucunement fondée.

Peut-être est-il nécessaire de donner davantage d'informations sur la solidité du lien entre le franc CFP et le franc français. En tout cas, je suis ouvert à une réflexion sur ce sujet pour essayer de voir comment on peut conforter les opérateurs économiques dans le Pacifique.

Quant à la création d'une zone franche, les compétences du territoire étant extrêmement larges, notamment en ce qui concerne la fiscalité des entreprises, ce doit être pour le moins un projet mixte Etat-territoire, sinon un projet purement territorial. Dans le même ordre d'idées, vous connaissez les difficultés que rencontre la mise en œuvre de la défiscalisation française dans un territoire dont le système fiscal est fort différent.

Donc, si l'idée est intéressante, son application relève plus de la compétence du territoire que de celle de l'Etat.

S'agissant de l'association à l'Union européenne et des problèmes que vous avez évoqués, je confirme ce que je vous avais indiqué dans un courrier récent : le système actuel, qui rend très difficile la pénétration des entreprises du territoire dans les pays ACP, n'est pas acceptable. Je l'ai d'ailleurs fait savoir à la Commission de Bruxelles et il faut que, à l'occasion de la renégociation des accords de Lomé, nous obtenions une modification du dispositif actuel. Cela me paraît être une nécessité.

J'allais oublier un point très important, évoqué par M. Millaud, celui des archipels. Je ferai un peu la même réponse. Vous savez que, dans la préparation du contrat de développement, nous sommes actuellement en train de porter une grande attention - les discussions entre le haut-commissaire et le gouvernement du territoire en sont la preuve - à cet aspect des investissements dans les archipels.

Si nous voulons répondre à l'inquiétude exprimée par les différents orateurs à propos de la concentration de population à Tahiti et de la nécessité d'un développement plus harmonieux, il est bien évident qu'il faut être très attentif au développement des archipels.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques réponses qu'il me paraissait nécessaire d'apporter ce soir. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

**M. Guy Allouche.** Le groupe socialiste s'abstient.

**M. Jean Garcia.** Le groupe communiste également.

*(Le projet de loi est adopté.)*